

AVANT-PROPOS

Cadre de la politique de sécurité et du contrôle des armements

La promotion de la paix et de la sécurité est un objectif clé de la politique étrangère du Canada. En fait, elle constitue l'un des trois piliers de l'Énoncé de politique étrangère du gouvernement diffusé le 7 février 1995, *Le Canada dans le monde*, à savoir « la protection de notre sécurité dans un cadre mondial stable ». C'est pourquoi le Canada milite activement en faveur d'accords de contrôle des armements et de désarmement ainsi que de mesures qui favorisent la transparence et la confiance aux niveaux régional et mondial.

Le Canada reconnaît le droit de toutes les nations de satisfaire à leurs besoins légitimes de défense. Ce droit est d'ailleurs enchâssé dans la Charte des Nations Unies. Il estime par contre que le surarmement peut avoir un effet déstabilisateur à la fois sur la sécurité immédiate de la région et sur l'ordre mondial.

Le Canada travaille activement à promouvoir une transparence plus grande du commerce des armes classiques. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) a commencé, à compter de l'année 1990, à publier annuellement un rapport sur l'exportation de marchandises nucléaires du Canada. Nous avons milité en faveur de la création du *Registre des armes classiques des Nations Unies*, et nous avons été parmi les premiers pays à y contribuer. Nous avons constamment préconisé d'étendre ce registre à d'autres catégories d'armes.

Le Canada a proposé la création du *Registre des armes classiques* et y a versé des données depuis sa mise en place en 1991. En 1993, 88 pays avaient fourni de l'information au Registre qui consigne des données relatives aux importations et exportations concernant sept grandes catégories de systèmes d'armements classiques. Le Canada fait partie d'une petite minorité de pays qui fournissent des données sur leurs avoirs et leurs achats militaires nationaux. Ces données sont en sus du minimum exigé par le Registre. Le Canada incite les autres pays à communiquer eux aussi ces données et ainsi à renforcer le rôle du Registre comme mécanisme propre à favoriser la transparence, la confiance et la modération.

Outre qu'il a cherché à améliorer le Registre aux Nations Unies, le Canada a aussi été de ceux qui ont encouragé vigoureusement le développement de variantes régionales de cet instrument pour répondre aux préoccupations et aux conditions spécifiques de l'Amérique latine et des Antilles, de l'Afrique et de l'Asie-Pacifique. Nous mettons également de l'avant des mécanismes de portée plus large pour répondre aux besoins régionaux en matière de sécurité au sein d'instances telles que l'Organisation des États américains et le Forum régional de l'Association des nations du Sud-Est asiatique; ces mécanismes examineraient les causes profondes de l'insécurité qui, souvent, se traduisent par un renforcement des arsenaux.

Le problème des mines terrestres fait aussi partie du défi de la gestion des armes classiques. Le Canada ne fabrique pas de mines terrestres, pas plus qu'il n'en exporte. Nous travaillons à renforcer la *Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques* - seul accord international qui cherche entre autres à réglementer l'utilisation des mines terrestres à l'échelle mondiale. À la conférence d'examen de la Convention, qui se tiendra